

Réf : AT / SDT/ DRA / CRU / 2021 / 204... / 2021

Mise En Demeure N° 01

1-Parties Contractantes :

Le Contractant : la direction opérationnelle d'Algérie Télécom de la Wilaya de Guelma représentée par son directeur

Le Partenaire Cocontractant : ETB FRIANE TAWFIK

2- Définition de l'opération :

Contrat N° 105/2021 le 13/09/2021 Relatif par : création canalisation urbain cité 300 logts CNEP/AADL CMP 01 quelma

Bon de commande N° : 210441 **En date :** 26/09/2021

Duré de Réalisation : 25 jours

3- Annonce de la mise en demeure :

- **Objet de la mise en demeure :** suite à votre absence pour l'ouverture du chantier création canalisation urbain cité 300 logts CNEP/AADL CMP 01 quelma, nous vous invitons à respecter vos engagements envers Algeriatelecom

Délais d'exécution de la mise en demeure : Huit « 08 » jours à compter de la 1ere apparition au site WEB

Pénalités qui seront prises en cas de refus de mise en œuvre :

Dans le cas de non-exécution du contenu de la mise en demeure nous serons dans l'obligation d'appliquer la réglementation en vigueur selon le contenu de l'article 39 du contrat en cours.

Le Directeur

